

REGNAT

Vendredi 30 décembre 2005 *a.d.*

S. Félix 1^{er}, pape et martyr

n° 1

Sommaire

1. Bonne année !
2. Noël !
3. À noter...
4. Vu sur InterNet
6. Indulgences

•

Regnat

regnat.phg@wanadoo.fr

•

Directeur de la publication

Philippe GUIDAL

•

Ont collaboré à ce numéro :

Philippe GUIDAL
Michel LE POITTEVIN
Abbé Guy PAGÈS

•

Conception - Réalisation

PHG

•

Les articles publiés
n'engagent que leurs auteurs.

•

© 2005 REGNAT

Bonne et sainte
année 2006

Πῦρ ἦλθον βαλεῖν ἐπὶ τὴν γῆν,
καὶ τί θέλω εἰ ἤδη ἀνήφθη.

Je suis venu jeter un feu sur la terre,
et comme je voudrais que déjà il fut allumé !

(Lc 12 49)

Noël !

263.915

Un ami nous a communiqué le texte reproduit ci-après. Nous n'en connaissons pas l'auteur, mais il nous semble bien inspiré. Il est peut-être trop tard pour rediffuser ce texte autour de vous, mais gardez-le pour l'année prochaine...

C'est bientôt mon anniversaire !

Comme vous le savez tous, la date de mon anniversaire approche. Tous les ans, il y a une grande célébration en mon honneur et je pense que cette année encore cette célébration aura lieu.

Pendant cette période, tout le monde fait du shopping, achète des cadeaux, il y a plein de publicité à la radio et dans les magasins, et tout cela augmente au fur et à mesure que mon anniversaire se rapproche.

C'est vraiment bien de savoir, qu'au moins une fois par an, certaines personnes pensent à moi.

Pourtant je remarque que si au début les gens paraissent comprendre et semblaient reconnaissants de tout ce que j'ai fait pour eux, plus le temps passe, et moins ils semblent se rappeler la raison de cette célébration. Les familles et les amis se rassemblent pour s'amuser, mais ils ne connaissent pas toujours le sens de la fête.

Je me souviens que l'année dernière il y avait un grand banquet en mon honneur. La table de la salle à manger était remplie de mets délicieux, de gâteaux, de fruits et de chocolats. La décoration était superbe et il y avait beaucoup de magnifiques cadeaux emballés de manière très spéciale.

Mais vous savez quoi ? Je n'étais pas invité... J'étais en théorie l'invité d'honneur, mais personne ne s'est rappelé de moi et ils ne m'ont pas envoyé d'invitation. La fête était en mon honneur, mais quand ce grand jour est arrivé, on m'a laissé dehors, et ils m'ont fermé la porte à la figure... et pourtant moi je voulais être avec eux et partager leur table. En réalité, je n'étais pas surpris de cela car depuis quelques années, toutes les portes se referment devant moi. Comme je n'étais pas invité,

j'ai décidé de me joindre à la fête sans faire de bruit, sans me faire remarquer. Je me suis mis dans un coin, et j'ai observé.

Tout le monde buvait, certains étaient ivres, ils faisaient des farces, riaient à propos de tout. Ils passaient un bon moment. Pour couronner le tout, ce gros bonhomme à la barbe blanche est arrivé, vêtu d'une longue robe rouge, et il riait sans arrêt : « ho ho ho ! » Il s'est assis sur le sofa et tous les enfants ont couru autour de lui, criant : « Père Noël ! Père Noël ! », comme si la fête était en son honneur ! À minuit, tout le monde a commencé à s'embrasser ; j'ai ouvert mes bras et j'ai attendu que quelqu'un vienne me serrer dans ses bras et... vous savez quoi ? Personne n'est venu à moi.

Soudain ils se sont tous mis à s'échanger des cadeaux. Ils les ont ouverts un par un, en grande excitation. Quand tout a été déballé, j'ai regardé pour voir si, peut-être, un cadeau était resté pour moi. Qu'auriez-vous ressenti si, le jour de votre anniversaire, tout le monde s'échangeait des cadeaux et que vous n'en receviez aucun ? J'ai enfin compris que je n'étais pas désiré à cette soirée et je suis parti silencieusement.

Tous les ans ça empire. Les gens se rappellent seulement de ce qu'ils boivent et mangent, des cadeaux qu'ils ont reçus, et plus personne ne pense à moi.

J'aurais voulu pour la fête de Noël cette année, que vous me laissiez rentrer dans votre vie. J'aurais souhaité que vous vous rappeliez qu'il y a plus de deux mille ans de cela, je suis venu au monde dans le but de donner ma vie pour vous, et en définitive pour vous sauver. Aujourd'hui je souhaite seulement que vous croyiez à cela de tout votre cœur. Comme nombreux sont ceux qui ne m'ont pas invité à leur fête l'an passé, je vais cette fois organiser ma propre fête et j'espère que vous serez nombreux à me rejoindre. En guise de réponse positive à mon invitation, envoyez ce message au plus grand nombre de personne que vous connaissez. Je vous en serai éternellement reconnaissant.

Je vous aime très fort !

Jésus



À noter sur vos agendas...

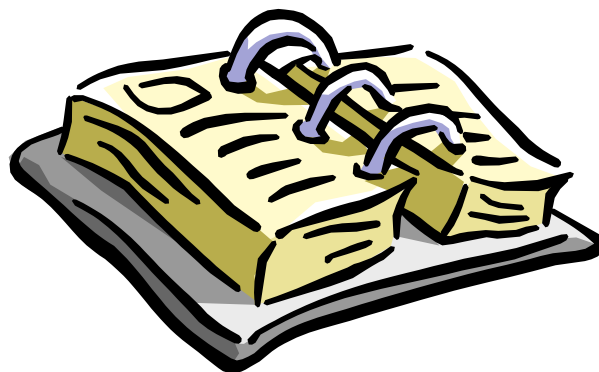
Janvier 2006

C'est avec une grande joie que nous apprenons que des messes seront dites pour le repos de l'âme de l'abbé Guy Montarien en l'église Notre-Dame de l'Assomption (Mission polonaise, place Maurice Barrès, Paris I^{er})

Elles seront célébrées en latin et grégorien, selon le missel de Paul VI, par un prêtre polonais, aux dates suivantes :

- dimanche 1^{er} janvier 2006 à 16h00
- dimanche 8 janvier 2006 à 19h30
- dimanche 15 janvier 2006 à 9h30
- dimanche 22 janvier 2006 à 16h00
- dimanche 29 janvier 2006 à 11h00

Venez nombreux !



Bonnes adresses...

22 janvier 2006

Sans doute êtes-vous déjà au courant de la **marche nationale** (et si possible internationale) **pour la vie**, organisée à l'initiative du collectif « 30 ans ça suffit ! » (la loi Veil légalisant l'avortement a en effet été votée il y a trente ans). Cette marche aura lieu le dimanche 22 janvier prochain, à Paris.

Rendez-vous de départ : place de la République (Paris X^e), à 14h30. Il est prévu d'aller jusqu'à l'Opéra, par les grands boulevards.

Vous trouverez les renseignements nécessaires en temps opportun sur le site www.30anscasuffit.com ou en appelant au 01.53.70.84.27.

Une association au service de la Liturgie de l'Église :

Association Pro Liturgia
9c avenue Georges Clemenceau
F-67560 ROSHEIM
03.88.50.75.24

E-mail : info@proliturgia.org
Site Internet : <http://www.proliturgia.org>

13 au 18 mars 2006

Si Dieu le veut, je devrais animer une retraite à Medjugorje du 13 au 18 mars prochains, au cours de laquelle je parlerai de la consécration à la Sainte Vierge ; la semaine sera vécue comme une préparation à cette consécration...

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire ou prendre des renseignements sur le site :

www.ANDP-voyages.com

Bien à vous dans le Cœur immaculé de Marie, notre dernier refuge (*dixit* Marie à Fatima).

Abbé Guy PAGÈS



Vu su InterNet...

004.678

« C'est vrai que le TGV est rapide, mais on ne peut plus voir le paysage : ça va trop vite ! Autrefois, les voyages ferroviaires étaient aussi l'occasion de découvrir la France, et cela avait son charme... »

Vous avez probablement déjà entendu ce genre de réflexion, qui peut d'ailleurs tout aussi bien viser les autoroutes. Et ce propos n'est pas dénué de pertinence : à vouloir aller toujours plus vite, on passe à côté de bien des choses. Prenons, par exemple, le cas de cette autoroute de l'information qu'est InterNet...

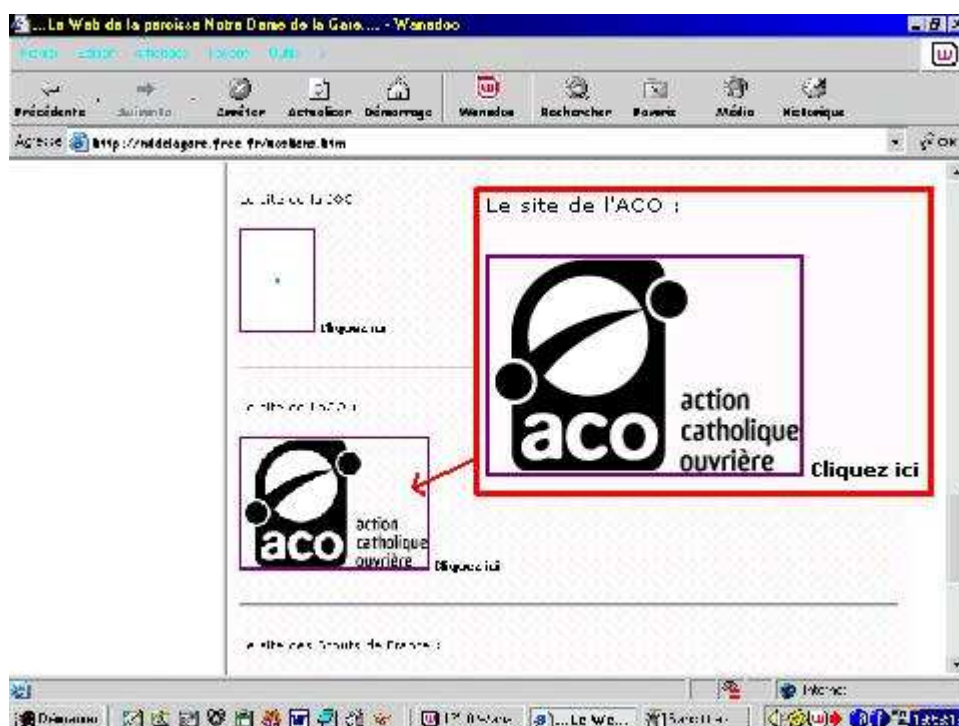
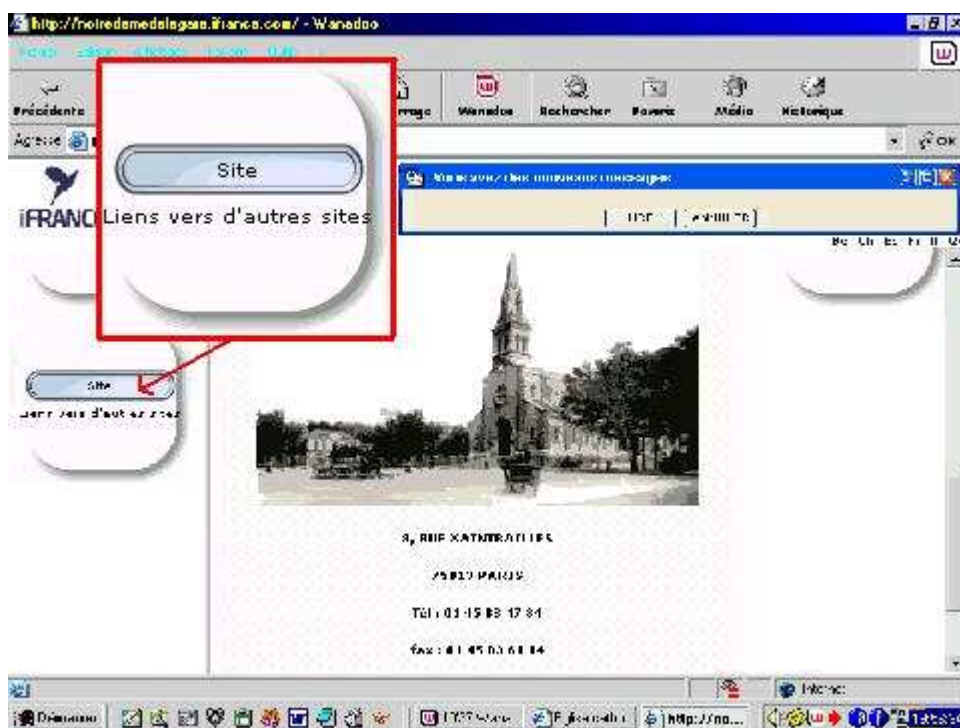
En quête d'illumination spirituelle, assoiffé d'eau vive et de vérité, vous avez entendu parler du P. Alain KRIVINE, le très charismatique berger d'une de ces communautés nouvelles dont l'Esprit a gratifié l'Église. Vous pourriez bien sûr vous rendre directement sur le site de la dite communauté, mais pourquoi ne pas prendre des chemins de traverse pour contempler le paysage ecclésiastique français ?

↓ Étape n° 1

Imaginons que vous habitez le XIII^e arrondissement de Paris, sur le territoire de la paroisse Notre-Dame de la Gare. Commencez simplement par vous rendre sur le site de votre paroisse :

www.ifrance.com/notredamedelagare

Cliquez sur le bouton « Liens », au bas de la page d'accueil :

← Étape n° 2

Parmi les liens proposés, vous remarquez le site d'une communauté qui, à défaut d'être nouvelle, suscite votre sympathie immédiate. Et comme on vous invite à cliquer ici, vous cliquez ici...

Étape n° 3 →

Vous ouvrirez l'avenir plus tard ; de toute façon, l'éternité est à vous... Pour l'instant, cliquez à nouveau sur « Liens », en bas de la page d'accueil :



← Étape n° 4

Dans la nouvelle page qui s'affiche, cherchez la rubrique intitulée « Partis politiques » (c'est juste avant « Syndicats ») et admirez la mise en œuvre de la Doctrine sociale de l'Église par l'Action Catholique Ouvrière.

Intrinsèquement pervers soit qui mal y pense...

Quoi qu'il en soit, vous touchez au but. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le premier lien :

www.lcr-rouge.org

Vous pourrez enfin vous délecter des méditations du P. Alain KRIVINE.

Pourquoi même ne pas envisager une retraite au sein de sa communauté ? N'ayez pas peur !

Philippe GUIDAL



UNE PREUVE DE CATHOLICITÉ AUTHENTIQUE : L'AMOUR POUR LES INDULGENCES !

Jean-Paul II a plusieurs fois rappelé le thème des Indulgences dans son magistère ordinaire. Par exemple, le 3 janvier 1981, lors de sa première rencontre avec la Pénitencerie apostolique, il affirmait que « l'amour, entendu de façon surnaturelle, pour les indulgences, liées à la certitude du péché et du sacrement de Réconciliation, à la foi dans l'Au-delà, en particulier dans le Purgatoire, à la réversibilité des mérites du Corps mystique, c'est-à-dire avec la Communion des Saints, est **une preuve de catholicité authentique** »... Le 20 mars 1998, dans son message envoyé au Cardinal-Pénitencier majeur, il observait : « **Grâce à Dieu, là où la vie chrétienne est vécue intensément, les fidèles aiment les indulgences et en font pieusement usage** »... Cela étant, ne doutant pas que les lecteurs de *Regnat* vivent intensément la vie chrétienne, et considérant d'autre part que le temps des indulgences peut sembler s'en être allé pour longtemps avec le départ de Jean-Paul II, lui qui a enrichi de la grâce de l'indulgence de nombreux événements ecclésiaux, la dernière étant attachée à l'année de l'Eucharistie, aujourd'hui clôturée depuis presque trois mois, peut-être que certains ne savent pas que gagner l'indulgence plénière n'est pas nécessairement attaché à ces grands événements catholiques et médiatiques, mais qu'il est possible d'en gagner une chaque jour en restant tranquillement chez soi... à faire ce qu'il fait peut-être déjà ! Auquel cas ce sera donc une bonne nouvelle d'apprendre que le *Manuel des Indulgences* publié le 29 juin 1968 par la Sacrée Pénitencerie apostolique, édité par les Éditions P. Lethielleux à Paris, et dont la validité est toujours actuelle, contient une liste de plus de soixante-dix indulgences offertes aux conditions ordinaires de réception !

Les conditions ordinaires de réception de toute indulgence plénière sont bien connues puisqu'elles ne varient pas. Il s'agit de la Confession sacramentelle (précisons : individuelle) ; Communion eucharistique ; Prière aux intentions du Souverain Pontife (et à travers lui, pour toute l'Église dont il a la charge, exprimant ainsi le fait que la grâce ne vient pas sans lien avec l'Église à qui elle est donnée et ordonnée) ; accomplir l'œuvre demandée par l'Église à cette fin (pèlerinage, acte de bienfaisance...) ; et enfin l'absence de tout attachement de l'âme même à un seul péché véniel. Ces conditions ont beau être classiques, invariables, il arrive, comme cela a été le cas

lors du grand Jubilé du Puy en Velay cette année dans la présentation qui en était faite aux pèlerins, que l'on passe systématiquement sous silence la dernière d'entre elles... à savoir la nécessité de n'avoir aucune attache même à un seul péché véniel... ce qui évidemment dissuade tout de suite quiconque pensait gagner à bon marché sa place au Ciel tout en continuant à mener une vie de tiédeur... Gagner une indulgence plénière n'a en effet rien à voir avec un acte magique ou un acte de troc : il s'agit d'un authentique engagement de conversion à la suite du Christ pour recevoir le don de Sa Miséricorde infinie.

Pour en revenir à la bonne nouvelle des indulgences plénières proposées chaque jour par l'Église au pieux appétit de la charité de chacun, signalons donc que l'indulgence plénière est accordée aux conditions ordinaires « au fidèle qui consacre au moins une demi-heure à la pieuse lecture et méditation de la Passion et de la Mort de notre Seigneur Jésus-Christ » (n. 63), ou même s'il lit pendant « au moins une demi-heure la Sainte Écriture avec la vénération due à la Parole divine et par manière de lecture spirituelle » (n. 50). Réciter les cinq dizaines du chapelet sans interruption en famille permet également de gagner une indulgence plénière (n. 48), comme aussi d'aller adorer le Saint-Sacrement pendant au moins une demi-heure (n. 3). Voilà pour les indulgences que l'on peut gagner chaque jour, pour soi ou pour une âme du Purgatoire exclusivement (le désir du salut doit en effet être effectif. Il l'est pour les âmes du Purgatoire). Mais il est encore une foule d'autres indulgences plénières que l'on peut gagner à certaines occasions, comme par exemples : recevoir « avec piété et dévotion, fût-ce seulement par radio, la Bénédiction donnée par le Souverain Pontife *Urbi et Orbi* (n. 12), ou, du 1^{er} au 8 novembre, visiter dévotement le cimetière et prier, ne fût-ce que mentalement, pour les défunts (n. 13), ou réciter en action de grâces le *Te Deum* le dernier jour de l'année (n. 60), ou encore, dévotement, le *Veni Creator* le lendemain ou en la fête de la Pentecôte (n. 61)...

Peut-être aurais-je dû rappeler que l'absolution remet la faute d'un péché mortel ainsi que la peine éternelle de l'enfer qui s'en suit, mais pas la peine temporelle, objet de la remise obtenue par l'indulgence dite alors plénière ? C'est qu'en effet, tout péché entraîne des conséquences temporelles qu'en toute justice il convient de réparer, essentiellement un attachement malsain aux créatures sans lequel le péché n'aurait pas pu avoir lieu... Dieu ne remet pas systématiquement la peine temporelle qui consiste à se purifier de cet attachement afin de nous donner de quoi participer à notre propre rédemption, d'imiter son Fils portant la croix de nos péchés, guérir ainsi et travailler avec le Christ au salut du monde. Une question vient alors à l'esprit :

dans la mesure où la punition temporelle due pour le péché implique aussi nécessairement la purification d'habitudes mauvaises, comment l'Église peut-elle, à travers certains actes extérieurs, dispenser de la nécessité d'une pleine purification intérieure ? À cela il faut répondre que si la justice exige un dédommagement pour le péché de l'homme en tant qu'offense faite à Dieu et à l'Église, Dieu n'ayant pas Lui-même exigé une stricte réparation de la part des pécheurs puisqu'Il a envoyé son Fils mourir pour eux, l'Église, blessée par le péché de ses enfants, n'exige pas non plus une stricte justice expiatoire de la part de ceux-ci... Dans l'histoire de l'Église, la punition imposée aux pécheurs a été adoucie grâce à l'intercession des martyrs et des confesseurs, et plus tard, en raison de l'application du « trésor de l'Église » que sont les mérites du Christ, de sa Mère pleine de grâces, et des Saints. Ainsi la charité de l'Église imite celle de son Seigneur, réconciliant justice et miséricorde. Voulant éviter que la punition temporelle ordinairement assignée au péché n'éloigne les pécheurs de sa sollicitude pastorale, elle condamne le péché, exige la conversion mais donne abondamment le pardon. « Le sens des indulgences doit être saisi dans le cadre de ce renouvellement total de l'homme, en vertu de la grâce du Christ Rédempteur, par le ministère de l'Église. Elles possèdent leur origine historique dans la conscience que l'Église antique eut de pouvoir exprimer la miséricorde de Dieu en allégeant les peines canoniques infligées pour la rémission sacramentelle des péchés. L'allègement était toutefois toujours contrebalancé par des engagements, personnels et communautaires, qui assumaient, à titre de substitution, la fonction "médicinale" de la peine¹. »

Le trésor de l'Église existe donc, et il est comme « dispensé » à travers les indulgences. Puisse-y largement ! Alors nous entretiendrons en nous le sens du péché, le sens de l'importance de la dette envers Dieu, celui de l'importance bien plus grande qu'on ne l'imagine du poids de nos propres fautes, notre foi en la Miséricorde de Dieu s'accroîtra, et donc notre amour reconnaissant envers Lui, comme notre foi dans la Communion des Saints et notre amour pour eux... et au bout du compte notre âme sera totalement purifiée !

Abbé Guy PAGÈS

LES INDULGENCES

Can. 992 – L'indulgence est la remise devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, que le fidèle bien disposé, et à certaines conditions définies, obtient par le secours de l'Église qui, en tant que ministre de la rédemption, distribue et applique avec autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints.

Can. 993 – L'indulgence est partielle ou plénière, selon qu'elle libère partiellement ou totalement de la peine temporelle due pour les péchés.

Can. 994 – Tout fidèle peut gagner pour lui-même ou appliquer aux défunts par mode de suffrage des indulgences partielles ou totales.

Can. 995 – § 1. Outre l'autorité suprême de l'Église, seuls peuvent accorder des indulgences ceux à qui ce pouvoir est reconnu par le droit ou à qui il a été concédé par le Pontife Romain.

§ 2. Nulle autorité inférieure au Pontife Romain ne peut confier à d'autres le pouvoir de concéder des indulgences, à moins que cela ne lui ait été expressément concédé par le Siège Apostolique.

Can. 996 – § 1. Pour être capable de gagner des indulgences, il faut être baptisé, non excommunié et en état de grâce, au moins à la fin des œuvres prescrites.

§ 2. Cependant, pour qu'un sujet capable les gagne, il doit au moins avoir l'intention de les acquérir et accomplir les œuvres imposées dans le temps fixé et de la manière prescrite, selon la teneur de la concession.

Can. 997 – Pour tout ce qui touche à la concession et à l'usage des indulgences, il faut en plus observer les autres dispositions contenues dans les lois particulières de l'Église.

Code de Droit Canonique



¹ JEAN-PAUL II, Audience générale du 29 septembre 1999 (*La Documentation Catholique*, 7 novembre 1999, n° 2213, p. 922). Cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 1471.